DELIBERATION	N°5 du 25.09.2015 à 19h00
OBJET	DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget de chaque exercice ou aux décisions modificatives.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2015 adoptant le budget primitif de l'exercice 2015.

CONSIDERANT que pour tenir compte des évènements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

CONSIDERANT que la Décision Modificative n°1 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Primitif 2015 de la Ville, et se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
020		R	01	Dépenses imprévues	31 330.13 €	
040	13911	0	01	Etat et Etablissements nationaux	3 600.00 €	
040	13918	0	01	Autres	1 073.40 €	
10	10223	R	01	Taxe Locale d'Equipement	5 225.00 €	
16	1641	R	01	Emprunts	-233 839.00 €	
16	166	R	01	Refinancement de la dette	7 670 256.13 €	***************************************
16	1675	R	213	Dettes pour METP et PPP	253 021.27 €	
23	235	R	01	Part investissement PPP	-253 021.27 €	
20	.202	R	810	Frais doc. Urbanisme, numérisation	-210.00€	
20	202	R	820	Frais doc. Urbanisme, numérisation	-5 400.00 €	
20	2031	R	020	Frais d'études	10 000 €	
20	2031	R	324	Frais d'études	-12 413.53 €	
20	2031	R	820	Frais d'études	172.40 €	
21	2118	R	820	Autres terrains	810.00 €	
21	21316	R	026	Equipements du cimetière	130 000.00 €	
21	21318	R	64	Autres bâtiments publics	20 000.00 €	
21	2151	R	822	Réseaux de voirie	77 000.00 €	
21	2184	R	020	Mobilier	5 719.22 €	
21	2184	R	112	Mobilier	1 500.00 €	
21	2184	R	212	Mobilier	1 150.00 €	
21	2184	R	421	Mobilier	1 850.00 €	
21	2188	R	020	Autres immobilisations corporelles	1 000.00 €	
21	2188	R	023	Autres immobilisations corporelles	4 000.00 €	
21	2188	R	30	Autres immobilisations corporelles	1 075.00 €	
21	2188	R	112	Autres immobilisations corporelles	5 000.00 €	
040	2802	0	01	Frais documents d'urbanisme		2 754.64 €
040	28031	0	01	Amortis. frais d'études		0.11 €
040	280422	0	01	Privé : bâtiments et installations		-0.01 €

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 septembre 2015

Composant le Conseil: 33

En exercice: 33

Présents à la séance : 25 puis 26

Date de convocation: 18 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 25 septembre à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-cinq puis vingt-six au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs:

PRESENTS:

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE (à partir de 19h04), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS:

Jérémie ARTHUIS pouvoir à Romain BOSSARD
Carina COELHO pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Jean FERET pouvoir à Alain LE QUELLEC
Marie-José PERRET pouvoir à Xavier DUGOIN
Jean-Marc RITA LEITE pouvoir à Francis POTTIEZ (jusqu'à 19h04)
Elisabeth DELAGE-CHARMES pouvoir à Serge RAYNEL
Patrick LEGRIS pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR

<u>ABSENT</u>: Néant

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Christian BOUARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

040	2804412	0	01	Public : bâtiments et installations		1 077.57 €
040	28051	0	01	Concessions et droits similaires		-9 615.88 €
040	28128	0	01	Autres aménagements terrains		1 824.44 €
040	281312	0	01	Bâtiments scolaires		0.02 €
040	281568	0	01	Autre matériel incendie		-5 979.22 €
040	281578	0	01	Autres matériel voirie		-7 781.37 €
040	28158	0	01	Amort. Autres matériels techniques		-610.42 €
040	28182	0	01	Matériel de transport		-77.87 €
040	28183	0	01	Matériel de bureau informatique		-4 996.80 €
040	28184	0	01	Mobilier		-20 905.47 €
040	28188	0	01	Autres immos corporelles		24 952.85 €
13	1318	R	64	Autres		5 000.00 €
13	1338	R	020	Autres		1 532.03 €
13	1341	R	026	Dotation équipement territoires ruraux		55 000.00 €
13	1342	R	01	Amendes de police		6 468.00 €
16	166	R	01	Refinancement de la dette		7 670 256.13 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					7 718 898.75 €	7 718 898.75 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
022		R	01	Dépenses imprévues	-15 566.81 €	
042	6811	0	01	Dotation aux amortissements	-19 357.41 €	
011	6042	R	112	Achat prestations de services (autres que terrains à aménager)	4 000.00 €	
011	60612	R	020	Energie-électricité	25 000.00 €	
011	627	R	01	Services bancaires et assimilés	3 800.00 €	
011	6288	R	20	Autres services extérieurs	665.32 €	
66	66111	R	01	Intérêts réglés à l'échéance	10 371.00 €	
67	6718	R	020	Autres charges exceptionnelles	965.00 €	
67	678	R	020	Autres charges exceptionnelles	36 569.69 €	
68	6817	R	01	Dot. aux provisions dépréciation actifs	30 000.00 €	
014	73925	R	01	Fonds péréquation ress. Comm. interco	-19 412.00 €	
042	777	0	01	Sub. Transférées au résultat		4 673.40 €
70	7024	R	01	Remboursement forfait. TVA		27 258.00 €
73	7353	R	01	Redevance des mines		13.92 €
74	74127	R	01	Dotation Nationale de Péréquation		-11 279.00 €
77	7713	R	020	Libéralités reçues		965.00 €
77	7718	R	020	Autres produits exceptionnels gestion		6 751.20 €
77	7788	R	020	Produits exceptionnels divers		28 652.27 €
	TOTAL	SECTI	ON D	E FONCTIONNEMENT	57 034.79€	57 034.79 €

Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le Budget Primitif 2015 de la Ville demeure équilibré, en dépenses comme en recettes aux deux sections.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la Décision Modificative n°1.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente Décision Modificative.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Maire de Mennecy

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR: 27 CONTRE: 6 ABSTENTION: 0 ABSENT: 0